

LYCEE JEAN PAUL DE ROCCA SERRA
RUE VINCENTELLU D'ISTRIA
BP 140
20538 PORTO VECCHIO CEDEX

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Personne responsable du marché : Monsieur le Proviseur du lycée Jean Paul de Rocca Serra

Comptable assignataire : Madame l'Agent Comptable du lycée Jean Paul de Rocca Serra.

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Objet du marché :

Le marché se compose en 2 lots :

Lot 1 : Voyage à Paris qui a pour but l'organisation d'une prestation complète pour un voyage scolaire à Paris du 6/05/2019 au 9/05/2019 pour 24 élèves + 2 professeurs.

Lot 2 : Voyage à Cannes (transport et hébergement – sans pension) du 18/05/19 au 25/05/19 pour 17 élèves + 2 professeurs.

IV) Description des fournitures ou prestations :

Lot 1

Ce voyage aura lieu du 6 au 9/05/2019 d'une durée de 4 jours et 3 nuits ; il aura pour destination Paris.

La prestation portera sur : *le transport aérien* Figari/Paris avec **1 bagage en soute** par personne (AR), *l'hébergement* (en auberge de jeunesse) dans le 10^{ème} arrondissement, la *pension complète* et les *visites* (voir programme ci-dessous).

Visite:

- visite guidée de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière
- visite libre, à pieds, Arc de triomphe, les champs Elysées, la place de la concorde, jardin des Tuileries, Louvre, Opéra et place Vendôme
- visite du mémorial de la Shoah.
- Visite de la Cathédrale de Notre Dame
- Montmartre et visite du sacré cœur (5euros^{/pers} pour monter)

Elle contiendra une clause d'annulation pour attentat, catastrophe naturelle ou autre cause entraînant l'interdiction des voyages scolaires par les autorités françaises.

Elle devra également prévoir un tarif élève et un tarif enseignant.

Assurance annulation.

Nombre d'élèves de 24 et 2 accompagnateurs, total 26 personnes.

Lot 2

Ce voyage aura lieu du 18 au 25 Mai 2019 d'une durée de 8 jours et 7 nuits ; il aura pour destination CANNES.

Objectifs du voyage, la découverte :

Approfondir la connaissance de la création cinématographique contemporaine

La prestation portera sur : le transport aérien avec **1 bagage en soute** par personne (Figari-Nice aller/retour) et les transferts (bus Nice/Cannes), l'hébergement (appartements en résidence hôtelière). **Pas de repas prévu.**

Elle contiendra une clause d'annulation pour attentat, catastrophe naturelle ou autre cause entraînant l'interdiction des voyages scolaires par les autorités françaises.

Elle devra également prévoir un tarif élève et un tarif enseignant.

Nombre d'élèves de 17 et 2 accompagnateurs, total 19 personnes.

V) A- Contact :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'établissement via la plateforme <http://site.aji-france.com/>

Le professeur organisateur pourra être contacté par cet intermédiaire.

Date limite de transmission des offres et modalités de transmission : Les offres devront être déposées **UNIQUEMENT et OBLIGATOIREMENT sur la plate forme** <http://site.aji-france.com/> (Art.41 du décret n°2016-360CMP) au plus tard le mercredi 3 avril 2019 à 12 h.

V) B- Contenu des offres : L'offre devra contenir 3 documents : l'acte *d'engagement* selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; la *déclaration sur l'honneur* ci-jointe ; le *descriptif détaillé* de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution mentionnant les tarifs.

VI) Critère de jugement des offres : les critères de jugement des offres sont :

- Qualité du produit.....40%
- Qualités des prestations proposées.....10%
- Prix.....50%

VII) Délai de validité des offres : 120 jours.

VIII) Prix et règlements des comptes :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

IX) Règlement : Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 90 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

X) Délai d'exécution: Les prestations ou fournitures devront être exécutés aux dates indiquées avec possibilités de légères modifications.

XI) Notification : le marché sera notifié au titulaire avant le 10 avril 2019.

Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site www.aji.com

A Porto-Vecchio, le 12-03-2019
Le Proviseur, responsable des marchés

